

# ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ASILE ET SÉLECTION

Améliorer l'identification de l'apatridie à l'arrivée

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

## QUEL EST LE PROBLÈME?

L'incapacité à identifier l'apatridie et à protéger les apatrides peut **entraîner des risques pour ces personnes** et causer de **graves violations des droits de l'homme**. Par exemple:

- Les apatrides originaires de pays ravagés par la guerre comme la Syrie, l'Ukraine ou le Myanmar, qui se voient refuser l'entrée dans les pays de transit ou d'asile parce qu'ils ne peuvent pas prouver leur origine, peuvent être repoussés dans les conflits armés ou contraints d'entreprendre des voyages plus dangereux que les autres réfugiés, mettant leur vie en danger.
- Les apatrides dont l'apatridie n'est pas clairement recensée risquent d'être détenus illégalement pendant des périodes longues et répétées à des fins de renvoi, même s'ils ne peuvent pas retourner dans un pays d'origine ou de résidence antérieure parce qu'ils n'ont pas de nationalité.
- Les apatrides qui ne sont pas recensés comme tels peuvent être détenus illégalement pendant de longues périodes à des fins d'identification ou d'éloignement, même s'ils ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine ou de résidence antérieure parce qu'ils ne sont pas des ressortissants.

## QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

**Les 4 R: Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!**

### 1. Reconnaître l'apatridie

Ne considérez pas que tout le monde a une nationalité ou que tous les apatrides savent qu'ils sont apatrides. Soyez conscient du fait que certaines personnes pensent que le concept de « nationalité » correspond à leur origine ethnique ou à leur groupe communautaire, plutôt qu'à leur citoyenneté. Lors du recensement d'un demandeur d'asile, posez avec tact des questions sur la citoyenneté pour aider à identifier l'apatridie. Par exemple:

- Les autorités de votre pays d'origine ou de tout autre pays vous considèrent-elles comme un citoyen?

- Avez-vous (ou avez-vous déjà eu) une preuve que vous êtes considéré comme un citoyen de votre pays, par exemple un certificat de citoyenneté ou un passeport? Si non, pourquoi?
- Faites-vous partie d'un groupe que le gouvernement ne reconnaît pas comme citoyens?
- Les enfants de votre pays d'origine peuvent-ils hériter de la citoyenneté par l'intermédiaire de leur mère? Si ce n'est pas le cas, avez-vous hérité de la citoyenneté par l'intermédiaire de votre père ou obtenu la citoyenneté d'une autre façon?

D'autres questions sont disponibles ici: [Identifier l'apatridie: Questions de sélection](#)

## 2. Recenser les cas d'apatridie ou les indications d'apatridie

Si vous identifiez le (risque d') apatridie ou les signes d'apatridie d'une personne ou si la personne affirme ne pas avoir de citoyenneté, consignez cette information vitale sur tout document relatif à cette personne. Si un formulaire ne comporte pas de champs vous permettant de recenser avec précision le cas d'apatridie/les signes d'apatridie, notez-le quelque part sur le formulaire, de manière à ce qu'il y ait un relevé. Assurez-vous d'en informer la personne et de lui dire que cela pourrait être important pour elle à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier.

Il serait également utile de demander à votre organisation d'inclure des moyens de recenser avec précision (le risque de) l'apatridie sur tous les formulaires pertinents.

Les personnes identifiées comme apatrides ou à risque d'apatridie au cours du processus de sélection doivent être référées aux autorités compétentes afin de procéder à une détermination complète de l'apatridie et d'offrir une protection adéquate. Consultez notre [index sur l'apatridie](#) pour plus d'informations sur la détermination de l'apatridie dans votre pays.

## 3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Identifiez les organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail et voyez si elles peuvent être utiles. Certains de [nos membres](#) peuvent être en mesure de vous assister. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

## 4. Se renseigner sur l'apatridie.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous, ainsi que sur nos sites web (liens ci-dessous). Pour en savoir plus sur l'identification de l'apatridie, cliquez ici:

- [Guide pratique de l'EASO \(EUAA\) sur l'enregistrement: Dépôt des demandes de protection internationale](#) (voir pp.39-42 « Statelessness »)
- [Outil du HCR pour l'identification et la protection des apatrides en rétention administrative](#)
- Forum réfugiés: [Guide pour l'identification, le soutien et l'orientation des personnes en risque d'apatridie en France](#)

## QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

Les praticiens de première ligne peuvent faire une énorme différence dans la vie des apatrides qu'ils rencontrent. Nous avons également besoin de changements au niveau systémique, y compris, par exemple:

- L'Union européenne, les autorités nationales et les autres prestataires de services et de soutien devraient **harmoniser les procédures d'identification et d'enregistrement des cas d'apatridie**. Les catégories de données doivent être clairement définies et standardisées. La catégorie de « nationalité inconnue » ne devrait être utilisée que temporairement pour la durée la plus courte possible et devrait déclencher le renvoi à une procédure de détermination du statut d'apatride. Des procédures claires doivent être mises en place pour examiner et corriger les erreurs dans les données de nationalité enregistrées.
- Les États doivent **mettre en place des procédures de détermination du statut d'apatride** conformes aux bonnes pratiques et aux normes internationales, avec des mécanismes de renvoi clairs pour garantir que l'apatridie est déterminée de manière appropriée.
- L'Union européenne et les autorités nationales devraient veiller à ce que les interprètes, les médiateurs culturels, les avocats, les organisations de la société civile et les groupes communautaires aient **un accès sans entrave aux personnes aux points d'enregistrement et de passage des frontières** afin qu'ils puissent fournir des informations, un soutien et des conseils pertinents aux apatrides en déplacement.
- Les agences de l'Union européenne et les autorités nationales devraient **fournir aux agents de première ligne une formation et des outils leur permettant de comprendre les problèmes d'apatridie et de nationalité**. Les organismes de réglementation, les barreaux et les organisations de la société civile doivent également veiller à ce que leur personnel et leurs bénévoles aient accès aux informations, aux formations et aux ressources nécessaires pour soutenir leur travail avec les personnes touchées par l'apatridie.

## PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

**L'absence d'identification de l'apatridie peut entraîner de nombreux problèmes.** Lors des procédures d'enregistrement et de sélection des demandes d'asile, les réfugiés apatrides peuvent se voir attribuer à tort une nationalité présumée par les fonctionnaires sur la base de leur pays d'origine ou de leur langue. Les femmes et les enfants peuvent être considérés comme ayant la même nationalité que leur conjoint/père, ce qui peut signifier que l'apatridie des enfants ou des conjoints est dissimulée et non traitée. Dans d'autres cas, les apatrides sont censés avoir la nationalité de leur pays d'origine, par exemple un Syrien apatride est recensé comme « Syrien » ou un bidon comme « Koweïtien » ou « Irakien ». Cela peut également entraîner de graves problèmes: par exemple, si la situation dans le pays d'origine s'améliore, on peut attendre (et exiger) des réfugiés qu'ils rentrent chez eux. S'ils sont apatrides mais qu'on leur a attribué à tort une nationalité, ils risquent de ne pas pouvoir rentrer chez eux et de se retrouver sans statut de protection, sans permis de séjour et/ou détenus dans le pays d'accueil. Si l'apatridie n'est pas détectée ou si le statut de

nationalité est incorrectement répertorié à ce stade précoce, il peut être très difficile de le corriger par la suite.

**Il peut y avoir de bonnes raisons pour lesquelles les apatrides n'identifient pas leur propre apatridie.** Certains réfugiés apatrides peuvent ne pas savoir qu'ils sont apatrides ou que leur absence de nationalité est pertinente pour leur demande de protection internationale, ou ils peuvent craindre de dire aux autorités qu'ils sont apatrides en raison d'expériences passées de discrimination ou de persécution. Les autorités doivent être compréhensives à ce sujet et offrir aux demandeurs d'asile de multiples possibilités de parler de leur apatridie potentielle, avec pour objectif de leur offrir une protection adéquate si nécessaire.

Parfois, les gens sont enregistrés comme ayant une « nationalité inconnue » ou en tant qu'« apatrides », mais rien n'est fait pour les orienter vers une procédure permettant de déterminer correctement leur statut de nationalité. Cela peut créer des problèmes importants par la suite.

### Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



«LA POLICE GRECQUE NE SAVAIT PAS QU'IL Y AVAIT DES RÉFUGIÉS PALESTINIENS EN SYRIE... [ILS] NE M'ONT PAS PERMIS DE TRAVERSER LA FRONTIÈRE MACÉDONIENNE COMME D'AUTRES SYRIENS VOYAGEANT VERS LE NORD DE L'EUROPE. ILS ME GARDAIENT À LA FRONTIÈRE ET M'EMPÊCHAIENT DE PASSER, EN DISANT « SEULEMENT LES SYRIENS.»

~ MAZEN, UN PALESTINIEN QUI A FUI LA SYRIE EN 2015

(MAZEN A ÉTÉ CONTRAINT D'ORGANISER LA POURSUITE DE SON VOYAGE PAR DES ROUTES PLUS DANGEREUSES PARCE QUE SON APATRIDIE N'ÉTAIT PAS COMPRISE ; DE FAIT, IL N'A PAS ÉTÉ TRAITÉ DE LA MÊME FAÇON QUE LES RESSORTISSANTS SYRIENS FUYANT LA GUERRE EN SYRIE.)